

L'AFD, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



L'EAU, UN ENJEU MONDIAL MAJEUR

L'eau est un thème emblématique du développement durable et équitable : cet élément indispensable à la vie interfère dans toutes les activités humaines, pour l'alimentation en eau potable, comme facteur de production agricole ou industrielle, de risque naturel et comme vecteur de maladie. L'eau a également une image sacrée dans la conscience collective. Intervenir dans le domaine de l'eau nécessite de tenir compte de l'ensemble de ces aspects.

© N. DEVERNOIS



L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT, UN SECTEUR PHARE POUR L'AFD

L'eau, qui représente 20 % des engagements de l'AFD, constitue un élément fort de son identité. La contribution de l'AFD au doublement de l'aide française en faveur du secteur de l'eau se traduit par un objectif de financement de 290 millions d'euros en 2009, dont la moitié sera affectée à l'Afrique.

Ces objectifs ont été satisfaits dès l'année 2007 : un total de 317 millions d'euros a été engagé dans ce secteur, la moitié en eau potable et l'autre moitié en assainissement. 57 millions d'euros ont été accordés en subvention, 99 millions d'euros en prêts souverains et 161 millions d'euros en prêts non souverains. Avec 180 millions d'euros de nouveaux engagements (57 % du total), l'Afrique a été le premier bénéficiaire de cet effort. Grâce à ces concours, environ 3 millions de personnes devraient accéder à l'eau potable et 1 million d'individus disposer d'un assainissement approprié. Dans les collectivités d'Outre-mer, l'AFD a engagé environ 60 millions d'euros en faveur des collectivités locales sur ce secteur.



© T. DE GEYER

La promotion de l'hygiène : l'eau au service de la santé

BASSIN DU NIGER – GESTION INTÉGRÉE ET MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le fleuve Niger est le troisième des grands fleuves d'Afrique, tant par sa longueur (4 200 km) que par la superficie de son bassin versant (1 500 000 km²). Ce bassin est partagé par neuf pays : Guinée, Mali, Niger, Bénin, Nigeria, pour son cours principal ; Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Tchad, pour ses affluents. Cent vingt millions de personnes vivent dans ce bassin.

Le niveau de développement des Etats riverains du fleuve Niger nécessite la mise en œuvre d'une politique d'aménagement concertée du bassin et d'une gestion optimale des ressources, qui est portée par l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Dans cette optique, depuis 2003, l'AFD accompagne l'ABN dans un large processus participatif de vision partagée pour un développement intégré du bassin. Ce processus a abouti en 2007 à l'élaboration d'un Plan d'Action de Développement Durable, qui se décline en un programme d'investissements pour les vingt années à venir.

UNE GESTION DURABLE ET CONCERTÉE DE LA RESSOURCE



© P. LORILLON

Les infrastructures au service d'une gestion intégrée de la ressource

La « Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (GIRE) vise à organiser, à l'échelle des bassins versants et en concertation avec les usagers, la consommation de l'eau, la connaissance de sa ressource et la conservation de sa qualité.

La définition des règles techniques et socio-économiques pour le partage de l'eau et le règlement des conflits d'usage nécessitent de bonnes capacités institutionnelles et l'existence de stratégies sectorielles, qui doivent être mises en œuvre par des acteurs bien formés, dans le cadre d'approches participatives et avec des technologies adaptées. A cet égard, la gestion durable de l'irrigation, qui représente en moyenne 80 % des prélèvements sur la ressource, est un enjeu majeur.

La gestion de la ressource en eau ne peut se faire sans tenir compte des risques qui y sont liés : l'eau est une source de conflits dans les régions en situation de stress hydrique et la première cause de catastrophes naturelles aux conséquences économiques considérables, toutes zones géographiques confondues.

BÉNIN – MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE PROGRAMME

L'AFD cofinance, avec les coopérations danoise et néerlandaise, un programme d'alimentation en eau potable en milieu rural et périurbain au Bénin. Au-delà des investissements prévus avec un dispositif de financement harmonisé, la mise en œuvre de ce concours permet de tester une approche programme d'hydraulique rurale qui s'appuie et renforce le processus de décentralisation engagé par les autorités locales.

L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS

L'accès à l'assainissement vise à améliorer la santé publique et à protéger les milieux naturels. L'enjeu de l'accès à l'eau est double : d'une part, offrir à chaque individu une eau potable saine, et d'autre part, réduire la pénibilité liée aux corvées d'eau, qui sont principalement accomplies par les femmes et les enfants.

On estime aujourd'hui que 1,1 milliard de personnes n'ont pas un accès satisfaisant à l'eau et que 2,6 milliards n'ont pas accès à l'assainissement. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avec leurs cibles mesurables « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas un accès durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base », fixent l'ampleur de la tâche.

La mauvaise qualité des eaux consommées et le manque d'assainissement sont la première cause de mortalité humaine : chaque jour dans le monde, plus de 8 000 personnes meurent de maladies dues à l'insalubrité de l'eau, soit plus que le nombre de décès causés par les guerres ou le VIH/SIDA. Actuellement, 90 % des rejets domestiques et industriels dans le monde ne sont pas traités et contaminent les ressources en eau et l'environnement. L'amélioration de la santé et l'allongement de la durée de vie passent impérativement par un renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement.



© O. DABBOUS

Les bornes fontaines : un accès à l'eau pour les populations les plus pauvres

TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS – ENTRE URGENCE ET DÉVELOPPEMENT

L'AFD intervient depuis 1998 dans les Territoires Autonomes Palestiniens (TAP). Dans un contexte politique fragile, l'Agence se donne pour objectifs la prévention et la stabilisation sociale. Les financements en faveur du secteur de l'eau représentent la majeure partie des engagements de l'AFD dans les TAP. Ils visent l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement, mais participent aussi à la construction des institutions appelées à être en charge du secteur, en droite ligne avec les accords d'Oslo. Ils reposent sur un dialogue opérationnel renforcé avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des crises ou dans leur prévention (bailleurs de fonds, coopérations décentralisées, ONG d'urgence et de développement).

L'AFD participe ainsi au financement d'un vaste projet d'assainissement dans le nord de la bande de Gaza, visant dans un premier temps à réduire les risques sanitaires et humanitaires liés aux effluents non traités qui surplombent les habitations. Le projet prévoit dans un second temps la construction d'une station d'épuration pour la population de Gaza nord, laquelle permettra de protéger la nappe aquifère, qui est aujourd'hui menacée.



MAROC – PROJET DE DÉPOLLUTION DE L'OUED SEBOU, À FÈS

L'oued Sebou est l'un des oueds les plus pollués du Maroc, principalement du fait du rejet sans traitement des effluents domestiques et industriels de l'agglomération de Fès dans le milieu naturel.

La Régie des eaux, avec l'aide financière de l'AFD, met en œuvre un projet de dépollution de l'oued Sebou. Ce projet comprend la réalisation d'une station d'épuration par boues activées de 1,2 million d'équivalent-habitants et la mise en œuvre, en amont, d'un programme de dépollution industrielle qui concerne de multiples secteurs (huileries, tanneries, brasseries, usines textiles, etc.).

Le projet vise, par ailleurs, dans le cadre du protocole de Kyoto, à réduire les émissions de gaz à effet de serre en valorisant le biogaz issu de la digestion des boues de la station.

LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE GESTION DES SERVICES

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement requiert d'assurer la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement et d'empêcher la dégradation des infrastructures existantes. Outre le financement des équipements, l'aide implique le renforcement des capacités des acteurs et des institutions, dans le cadre de politiques adaptées aux contextes socioculturels locaux.

Les services d'eau et d'assainissement doivent reposer d'abord sur une organisation publique disposant de la légitimité vis-à-vis de l'ensemble des acteurs impliqués. Il s'agit également de faire progresser l'eau potable comme un droit pour tous, rendu accessible par le partage équitable des coûts, impliquant des mécanismes de solidarité et une tarification sociale.

L'amélioration du service doit être une priorité des autorités qui mobilise des partenariats multiples. Elle suppose un management performant et réactif à la demande. Il n'y a pas de modèle unique : la délégation de gestion au secteur privé répond parfois à cette problématique mais peut, dans d'autres contextes, rencontrer de fortes contraintes. D'autres solutions peuvent alors être poussées, en appuyant par exemple les organismes ou les sociétés en place.

Le paiement du service est une question critique, de nature à la fois sociale et économique. Les services visant la mobilisation et la distribution d'eau ont un coût. Une contribution minimum des usagers permet d'étendre les services, d'en réguler l'usage, d'en assurer la pérennité et de rééquilibrer les pouvoirs entre usagers et gérants. Tous les exemples connus à ce jour démontrent que l'eau « gratuite » a toujours un prix pour les pauvres, qui la paient très cher ou qui sont condamnés à une eau impropre et éloignée.

CAMBODGE - RÉGIE DES EAUX DE PHNOM PENH

La Régie des eaux de Phnom Penh est un exemple d'office public performant, qui présente des indicateurs de gestion proches des meilleurs standards internationaux. Ses bons résultats lui permettent aujourd'hui d'emprunter directement auprès des bailleurs de fonds. L'AFD a mis en place en 2006 un prêt non souverain concessionnel pour soutenir son programme d'investissements. L'Agence contribue au renforcement de la qualité de la gestion de l'opérateur et au financement des investissements de capacité. Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, la ville de Paris complète ce dispositif, en finançant des extensions de desserte, via des aides annuelles sur des branchements sociaux.



LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD : VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE

La stratégie d'intervention de l'AFD repose sur une approche intégrée, alliant accès à l'eau potable, amélioration des services d'assainissement et/ou éducation à l'hygiène, dans un cadre de gestion pérenne de la ressource. Elle a pour objectifs l'accès à l'eau potable pour des populations défavorisées, rurales et urbaines, l'accompagnement des stratégies de mobilisation et de préservation de la ressource en eau et un rattrapage en matière d'assainissement. Elle concerne de nombreux domaines, tels que la gestion des grands fleuves, la régulation de la ressource par les réservoirs de stockage et les transferts, la prévention des risques naturels et des inondations, l'hydraulique villageoise, les services d'eau urbains, la desserte communautaire des quartiers pauvres, les systèmes d'assainissement et d'épuration, etc.

La stratégie de l'AFD repose sur la recherche de l'efficacité de ses concours, avec la mesure de leurs impacts. Au titre de l'appropriation par les populations, l'AFD s'appuie largement sur des démarches participatives, en réponse à des demandes formulées localement par les bénéficiaires. Elle privilégie enfin les approches programmes, en coopération avec les autres bailleurs de fond.

UNE CONTRIBUTION AUX INITIATIVES FRANÇAISES

L'eau est l'un des secteurs de référence de l'aide publique et des acteurs français, impliquant des collectivités locales, les bureaux miniers ou d'ingénierie, la recherche universitaire, les agences de l'eau, les sociétés d'aménagement, les distributeurs publics ou privés et les fournisseurs d'équipements.

Membre actif du Partenariat Français pour l'Eau, l'AFD participe activement à la progression des idées et à la formulation des positions françaises à l'international. Elle étend sa collaboration aux ONG et à la coopération décentralisée, en s'appuyant sur la loi dite Oudin-Santini, qui ouvre la possibilité d'une contribution volontaire dédiée au secteur de l'eau.

LA LOI DITE OUDIN-SANTINI, UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ

Publiée au Journal Officiel du 9 février 2005, la loi dite « Oudin-Santini » permet notamment aux collectivités d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget « eau » à des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Cette loi a été spécifiquement votée pour permettre aux collectivités et agences de se mobiliser et participer à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement.

LA PROGRESSION DE LA CONNAISSANCE ET DES IDÉES, UN ENJEU POUR L'AFD

L'AFD contribue aux réflexions liées à l'appui aux secteurs de l'eau et de l'assainissement dans les pays du sud. Elle porte une attention particulière aux thématiques suivantes : assainissement, émergence du secteur privé local, eau et santé, intervention dans les Etats fragiles, gestion des ressources souterraines transfrontalières, eau et éducation.



© G. JOSSE

Suivre la croissance urbaine : un enjeu pour les services d'eau et d'assainissement

UNE DIVERSITÉ DE PRODUITS FINANCIERS

L'AFD dispose d'une diversité de produits financiers pour offrir à ses partenaires des réponses adaptées à leurs besoins : prêt à l'Etat pour des infrastructures lourdes, prêt à un opérateur avec bonification liée à son activité sociale, financement des collectivités locales, garanties d'émission pour lever une épargne locale, dons à l'Etat pour un appui aux réformes, dons pour des programmes d'ONG, cofinancement d'actions portées par la coopération décentralisée, etc. Certaines interventions, telles que l'appui aux réformes, les branchements sociaux ou l'assainissement, relèvent prioritairement de financements sur dons.



© J. OUEDRAOGO

L'assainissement : une démarche volontariste



© C. BELLIER

L'Agence Française de Développement est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. Institution financière spécialisée, elle soutient des projets à portée économique et sociale, du secteur public comme du secteur privé : infrastructures et systèmes financiers, développement urbain et rural, éducation et santé.

Elle intervient aujourd'hui dans plus de soixante pays en développement et dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer français par le biais d'instruments financiers multiples, qui vont de la subvention aux prêts à conditions de marchés. Elle contribue également, en liaison avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.

Dans chacune de ses activités, l'Agence s'engage à promouvoir les objectifs du millénaire, à la croisée des impératifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement durable, priorités de l'aide française au développement. En 2007, les engagements de l'AFD ont représenté 3,3 milliards d'euros.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

DEPARTEMENT TECHNIQUE OPERATIONNEL Division Eau et Assainissement

eau@afd.fr



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier FSC (gestion durable des forêts).

